



## VILLE D'HULLUCH

### **Compte-rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2020 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)**

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 6 octobre 2020 à 18h30.

**PRESENTS** : KUCHCINSKI André, DUFOUR Violette, PINHEIRO Hervé, PECQUEUX Évelyne, DALLE Philippe, VERCLEYEN Laurence, FLAMENT Jean-Pierre, FAVIER Anita, FEVRIER Stéphane, HERFAUT Corinne, LESTOQUOY Fabien, ROGER Sylvana, KOZAK Éric, BOUILLET Maud, DECOCQ Patrick, LEGRIN Alain, MALOLEPSZY Stéphanie, BÉCU Kévin, GUILBERT Virginie, DELRUE Isabelle, KOZAK Joseph

**ABSENTS** : DUFOUR Marjorie, ROUSSEL Michel absents excusés

**Secrétaire** : Mme V. Guilbert a été élue secrétaire

### **I. Délibérations.**

#### **1) Rétrocession des voiries et réseaux divers – Rue Guynemer**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'acquisition à titre gratuit par la commune, en vue de son classement dans le domaine public communal auprès de Maisons & Cités, des voiries et réseaux divers de la rue Guynemer ;
- De décider que les frais de notaires seront à la charge de Maisons & Cités ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

#### **2) Rétrocession des voiries et réseaux divers – Résidence de l'Yser – rue de Nieuport**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'acquisition à titre gratuit par la commune, en vue de son classement dans le domaine public communal auprès de SIA Habitat, après division parcellaire des espaces verts ;
- De décider que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de SIA Habitat ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

#### **3) Cession de logements locatifs sociaux (LLS) – Avis du Conseil municipal**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la cession par la SIA Habitat de 25 logements locatifs sociaux situés rue de Nieuport, sous réserve qu'une clause soit insérée à l'acte de vente en vue de maintenir les devant de jardins en l'état et ne permettre aucune modification de l'aspect extérieur de la façade avant de la construction.

**4) Cession de logement locatif social (LLS) 22 rue d'Hardelot – Avis du Conseil municipal**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la cession par la SA HLM Maisons & Cités d'un logement locatif social situé au 22, rue d'Hardelot.

**5) Renouvellement de la convention avec la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL) pour la mise en oeuvre de la réforme « anti-endommagement des réseaux »**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de biens (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) ainsi que les éventuels avenants.
- De prendre acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché.

**6) Adhésion au dispositif « pass numériques » et signature d'une convention avec la CALL**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au dispositif « Pass numériques » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants.

**7) Adhésion au groupement de commandes – Achat de masques, solutions hydroalcooliques**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et les communes portant sur l'achat, pendant la période de confinement, de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée afin de permettre à la CALL de procéder au recouvrement des sommes qu'elle a avancées pour répondre aux besoins des communes.

**8) Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'archivage papier et numérique**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De décider la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour la gestion des archives papiers et numériques ;
- De prendre acte de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée et de signer tous documents en ce sens.

### 9) Modification de la délibération DEL\_2020\_08 relative à la détermination des indemnités de fonction allouées aux élus

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dire que l'indemnité du maire et des adjoints sera automatiquement calculée en fonction de l'indice maximal ;
- Indemnités d'adjoint siégeant au Conseil communautaire, appliquées au taux de 15.25 % de l'indice maximal (article L 2123-24 du CGCT).

### 10) Budget municipal – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications comme suit :

Section de fonctionnement							
Recettes				Dépenses			
Chap	Art	Objet	Montant	Chap	Art	Objet	Montant
75	752	Revenus des immeubles	- 1000 €	67	6718	Charges exceptionnelles	+ 1000 €
014	7391172	Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants	+1000 €	10	60631	Fournitures d'entretien	-1000 €
Total			0 €	Total			0 €

### 11) Cession d'une partie de la parcelle AE 197 à Mme Meersseman

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De décider, la cession au profit de Mme Meersseman, d'une partie de la parcelle AE 197(p), représentant une superficie d'environ 103 m<sup>2</sup> sous réserve de bornage, pour un montant de 1 236 € ;
- De dire que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette correspondante au budget.

## II. Points divers

### 1. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2020-06	DAJAC	10/07/20	23 935 € HT

	Acquisition et maintenance de défibrillateurs pour les bâtiments municipaux (contrat 5 ans)		
2020-07	<b>API</b> Signature d'un avenant – Prolongation du contrat de restauration scolaire	20/07/20	-
2020-08	<b>Ville d'Hulluch</b> Création d'un tarif « vacances apprenantes » et approbation du plan de financement du séjour	31/07/20	4 226 € TTC
2020-09	<b>Ville d'Harnes</b> Signature d'une convention d'utilisation de la piscine	31/07/20	-
2020-10	<b>GROUPAMA</b> Acceptation d'indemnité d'assurances	15/09/20	2 338.67 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

André KUHCINSKI

Maire d'Hulluch